

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), François NOURRY (P. Mme BÖRNER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES, POLITIQUE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – VOTE DES SUBVENTIONS ET AIDES A INSCRIRE AU BP2023

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 30/03/2023

A) Subventions et aides de fonctionnement :

DEL20230403_7A

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Expression des suffrages : Voir le tableau ci-dessous

Annexe : - Cf. tableau des subventions (Documents annexes du BP)

[...] Les orientations budgétaires de l'année 2023 ont prévu un maintien des aides au même niveau que l'an passé.

Aussi, conformément à l'article L2311-7 du CGCT, qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget », **il est proposé au Conseil Municipal :**

- De voter les aides et subventions telles que présentées dans le document annexe joint à la convocation (et dans le document Budget Ville) ;
- D'inscrire au budget les montants correspondants aux chapitres 65 (articles 6573-subventions aux organismes publics, 6574-subventions aux associations et organismes de droit privé) et 67 (article 6745-subventions aux personnes de droit privé) ;
- D'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires à la liquidation de ces subventions, **étant entendu que le versement de ces subventions sera conditionné à la présentation du compte rendu financier, du budget et des comptes 2022 de l'association concernée.**

M. Chauvois propose que les élus concernés ne soient pas astreints à quitter la salle, qu'on note simplement qu'ils ne participent pas au vote ; cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Détail des votes :

Désignation	Proposition 2023	Présents	Pouvoirs	Abstentions	Exprimés	Pour	Contre
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS (COMPTE 6574)							
ACASEA	760,00 €	25 ¹	3		28	28	
ADPO (submersion)	5,00 €	25 ²	3		28	28	
AET (Atelier d'Expression Théâtrale)	1 900,00 €	26	3		29	29	
Agités - Théâtre enfants	1 900,00 €	26	3		29	29	

¹ Le Maire ne participe pas à la délibération.

² Mme Miralles ne participe pas à la délibération.29

Ailleurs Solidaire	5,00 €	25 ³	3		28	28	
AJSCO Football	47 500,00 €	26	3		29	29	
AJSO Basket	39 000,00 €	24 ⁴	3		27	27	
AJSO Handball	3 000,00 €	26	3		29	29	
AJSO Volley	500,00 €	25 ⁵	3		28	28	
Amicale des donateurs de sang	150,00 €	26	2 ⁶		28	28	
Amicale des sapeurs-pompiers	1 500,00 €	26	3		29	29	
Amicale Pongiste de ORB (APO)	7 500,00 €	26	3		29	29	
Amis de la Danse	1 500,00 €	26	3		29	29	
Amitié active	500,00 €	23 ⁷	3		26	26	
Anciens Combattants	150,00 €	26	3		29	29	
ANN	5,00 €	26	3		29	29	
APEDYS	5,00 €	26	3		29	29	
APPO	1 000,00 €	24 ⁸	3		27	27	
Archers de Ouistreham	1 300,00 €	26	3		29	29	
Association d'Aïkido et de Budo	5,00 €	25 ⁹	3		28	28	
Association familiale	5,00 €	25 ¹⁰	3		28	28	
ASSUREIPSS	5,00 €	26	3		29	29	
Atout Forme Côte de Nacre	5,00 €	25 ¹¹	3		28	28	
Badminton	1 000,00 €	26	2 ¹²		28	28	
Bellas de Riva	400,00 €	26	3		29	29	
Bric Arts Brac	5,00 €	26	3		29	29	
Bridge Club	5,00 €	25 ¹³	3		28	28	
Brochet Caennais	5,00 €	26	3		29	29	
CADOR	100,00 €	25 ¹⁴	3		28	28	
Caen Ouistreham Plongée	500,00 €	26	3		29	29	
Cap Canal Mer	100,00 €	26	3		29	29	
Chorale de ORB	1 000,00 €	26	3		29	29	
Cinéma Le Cabieu	5,00 €	25 ¹⁵	3		28	28	
Club Canin	5,00 €	26	3		29	29	
Club de Boules et loisirs	1 505,00 €	25 ¹⁶	3		28	28	
Club des Séniors	5,00 €	26	3		29	29	
Club philatélique de Ouistreham	5,00 €	25 ¹⁷	3		28	28	
CODEKO	5,00 €	26	3		29	29	
Coopératives scolaires Autissier	9 497,00 €	26	3		29	29	
Dames de la Côte	250,00 €	26	3		29	29	
Ecole Arts Plastiques	1 200,00 €	25 ¹⁸	3		28	28	
Entraide et solidarité	5,00 €	26	3		29	29	

³ Mme Clément-Lefrançois ne participe pas à la délibération.

⁴ M. Tison et Mme Segaud Castex ne participent pas à la délibération.

⁵ M. Pellerin ne participe pas à la délibération.

⁶ M. Tolos ne participe pas à la délibération.

⁷ Mme Miralles, Mme Müller de Schongor et Mme Clément-Lefrançois ne participent pas à la délibération.

⁸ Le maire et M. Jammet ne participent pas à la délibération.

⁹ M. Besombes ne participe pas à la délibération.

¹⁰ M. Jammet ne participe pas à la délibération.

¹¹ M. Tison ne participe pas à la délibération.

¹² M. Tolos ne participe pas à la délibération.

¹³ M. Meslé ne participe pas à la délibération.

¹⁴ M. Jammet ne participe pas à la délibération.

¹⁵ M. Jammet ne participe pas à la délibération.

¹⁶ M. Pellerin ne participe pas à la délibération.

¹⁷ Le Maire ne participe pas à la délibération.

¹⁸ M. Jammet ne participe pas à la délibération.

FAMMAC	5,00 €	26	3		29	29	
France Madagascar	5,00 €	26	3		29	29	
GoÉlan	5,00 €	25 ¹⁹	2 ²⁰		27	27	
Issé-O	4 000,00 €	26	3		29	29	
Judo club	9 900,00 €	24 ²¹	3		27	27	
Jumelage Angmering	1 500,00 €	25 ²²	2 ²³		27	27	
Jumelage Braine L'Alleud	5,00 €	26	2 ²⁴		28	28	
Jumelage Lohr	110,00 €	25 ²⁵	2 ²⁶		27	27	
Karaté	800,00 €	26	3		29	29	
KASA (Karine Saporta)	5,00 €	25 ²⁷	3	6 ²⁸	22	22	
Kiamvu Le Pont	5,00 €	25 ²⁹	3		28	28	
Liens de l'Histoire	5,00 €	26	3		29	29	
Maison des beaux-arts France-China	5,00 €	26	3		29	29	
Marche et découverte	1 150,00 €	26	3		29	29	
Médaillés Militaires	5,00 €	26	3		29	29	
Messagers de la Côte de Nacre	5,00 €	26	3		29	29	
Miaraka 'ny Ankizy	5,00 €	26	3		29	29	
Normandie Sicile	1 000,00 €	23 ³⁰	3		26	26	
Nymphéas	5,00 €	26	3		29	29	
OCEAN	61 000,00 €	24 ³¹	3		27	27	
OCEANOPLASTIC	5,00 €	26	3		29	29	
Œuvres sociales personnel communal (COS)	20 000,00 €	25 ³²	3		28	28	
OMAC	350,00 €	24 ³³	2 ³⁴		26	26	
ORB Gymnastique	5 500,00 €	26	3		29	29	
Orchidée 14	5,00 €	26	3		29	29	
Ouistreham Jazz Big Band	7 500,00 €	26	3		29	29	
Ouistreh'AMAP	5,00 €	26	3		29	29	
Oursons de l'espoir	- €	-	-		-	-	
Passeurs de livres	350,00 €	26	3		29	29	
Photo club	5,00 €	26	3		29	29	
P'tits mousses (crèche)	141 000,00 €	24 ³⁵	3		27	27	
RARE	500,00 €	24 ³⁶	2 ³⁷		26	27	
Riva Country Dance	5,00 €	25 ³⁸	3		28	28	
Riva Courir	1 000,00 €	25 ³⁹	3		28	28	

¹⁹ Mme Börner ne participe pas à la délibération.

²⁰ M. Nourry ne participe pas à la délibération.

²¹ M. Jammet et Mme Segaud Castex ne participent pas à la délibération.

²² Le Maire ne participe pas à la délibération.

²³ M. Tolos ne participe pas à la délibération.

²⁴ M. Tolos ne participe pas à la délibération.

²⁵ Mme Miralles ne participe pas à la délibération.

²⁶ M. Tolos ne participe pas à la délibération.

²⁷ Mme Clément-Lefrançois ne participe pas à la délibération.

²⁸ M. Chauvois, M. Meslé, M. Tison, Mme Segaud Castex, Mme Börner (+ le pouvoir de M. Nourry) s'abstiennent.

²⁹ Mme Miralles ne participe pas à la délibération.

³⁰ M. Pujol, Mme Miralles et Mme Clément-Lefrançois ne participent pas à la délibération.

³¹ M. Jammet et M. Pellerin ne participent pas à la délibération.

³² M. Ménard-Tombette ne participe pas à la délibération.

³³ M. Jammet et Mme Börner ne participent pas à la délibération.

³⁴ Mme Börner qui a pouvoir de M. Nourry ne participe pas à la délibération.

³⁵ Le Maire et Mme Pinon ne participent pas à la délibération.

³⁶ Mme Poley et Mme Lhonneur ne participent pas à la délibération.

³⁷ Mme Poley qui a pouvoir de M. Tolos ne participe pas à la délibération.

³⁸ Mme Clément-Lefrançois ne participe pas à la délibération.

³⁹ M. Jammet ne participe pas à la délibération.

Riva Fight Club	800,00 €	25 ⁴⁰	3		28	28	
Riva forme santé	5,00 €	24 ⁴¹	3		27	27	
Secours libre	5,00 €	26	3		29	29	
Si le cœur vous en dit	400,00 €	26	3		29	29	
SNSM station de ORB	2 000,00 €	26	3		29	29	
Souvenir français	250,00 €	25 ⁴²	3		28	28	
Souvenirs et traditions maritimes	5,00 €	25 ⁴³	3		28	28	
SRCO	100,00 €	26	3		29	29	
Tango Nomade Events	5,00 €	26	3		29	29	
Tao Yin	5,00 €	26	3		29	29	
Tarot club	100,00 €	25 ⁴⁴	3		28	28	
Tennis club	9 000,00 €	25 ⁴⁵	3		28	28	
Twirling club	6 000,00 €	26	3		29	29	
Union Musicale	5 300,00 €	26	3		29	29	
Vagues de Nacre	5,00 €	25 ⁴⁶	3		28	28	
Vélo club	500,00 €	25 ⁴⁷	3		28	28	
Wreck Diving Association	5,00 €	26	3		29	29	
Yoga	100,00 €	26	3		29	29	
TOTAL	404 127,00 €						
Aides diverses fléchées (compte 658822)							
Provision pour flocage et matériel	6 000,00 €	26	3		29	29	
Appel à projets	20 000,00 €	26	3		29	29	
Permis de conduire	5 000,00 €	26	3		29	29	
Acquisition vélo électrique	9 000,00 €	26	3		29	29	
Argent de poche	500,00 €	26	3		29	29	
Voyages linguistiques	5 000,00 €	26	3		29	29	
BAFA BAFD	2 000,00 €	26	3		29	29	
TOTAL	47 500,00 €						
Partenariat (compte 6745)							
Partenariat Justine LEMETAYER	3 500,00 €	26	3	4 ⁴⁸	25	25	
Partenariat Sébastien JOUVE	2 500,00 €	26	3	4 ⁴⁹	25	25	
TOTAL	6 000,00 €						

B) Subvention exceptionnelle d'investissement :

DEL20230403_7B

Présents : 25

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés :28

Pour : 28

Contre :

L'assemblée générale de l'association du Cinéma le Cabieu qui s'est tenue le 25 mars dernier a présenté un bilan comptable 2022 qui mettait en exergue des dépenses d'investissements importantes que l'association s'était proposée de porter directement dans le cadre des travaux d'extension/réhabilitation du cinéma.

⁴⁰ M. Chrétien ne participe pas à la délibération.

⁴¹ Mme Clément-Lefrançois et Mme Aoued ne participent pas à la délibération.

⁴² M. Pujol ne participe pas à la délibération.

⁴³ M. Pujol ne participe pas à la délibération.

⁴⁴ M. Jammet ne participe pas à la délibération.

⁴⁵ M. Pellerin ne participe pas à la délibération.

⁴⁶ Mme Clément-Lefrançois ne participe pas à la délibération.

⁴⁷ M. Pellerin ne participe pas à la délibération.

⁴⁸ MM Chauvois, Meslé, Tison et Mme Segaud Castex s'abstiennent.

⁴⁹ MM Chauvois, Meslé, Tison et Mme Segaud Castex s'abstiennent.

A l'instar du programmes de travaux porté directement par la Ville, des dépenses imprévues ou des coûts réévalués sont venus grever le budget prévisionnel de l'association.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'action et l'engagement de l'association en votant à son profit une subvention exceptionnelle d'investissement, qui se justifierait pour les raisons suivantes :

- Le cinéma a rouvert la salle principale beaucoup plus tard que prévu, et seulement sur certains horaires encore à l'heure actuelle, du fait de retard de travaux dus à des défauts d'entreprise, empêchant ainsi l'association de pouvoir reprendre l'exploitation et compter sur des rentrées financières alors que des charges fixes demeuraient incompressibles ;
- L'association, comme déjà évoqué, a investi énormément d'argent afin de pouvoir ouvrir le cinéma le plus rapidement possible imputant lourdement sa trésorerie ;
- L'association est allée au maximum de ses possibilités comme cela était convenu avec la Municipalité avant d'envisager une quelconque demande sollicitée officiellement ce 31 mars.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des participants⁵⁰**, d'octroyer une subvention exceptionnelle d'investissement de **35 000 euros** au profit de l'association Cinéma le Cabieu, qui sera imputée au compte 20 421 (subvention d'équipement à un tiers privé) du BP2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le - 7 AVR. 2023
Certifiée exécutoire le

⁵⁰ M. Jammet ne participe pas à la délibération.